

# Bureau CLE

***Réunion du 28 février 2023***

---

Président: Henri DEJONGHE

# Ordre du jour

---

- 1) Objectifs fixés avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- 2) Intégration de l'inventaire du muséum aux Zones humides identifiées dans le SAGE ;
- 3) Proposition de mise en place d'un observatoire des prairies sur le territoire ;
- 4) Echange sur la continuité écologique ;
- 5) Demande de l'association des irrigants.

# Objectifs de la CLE Authie 2023 fixés par l'Agence de l'Eau

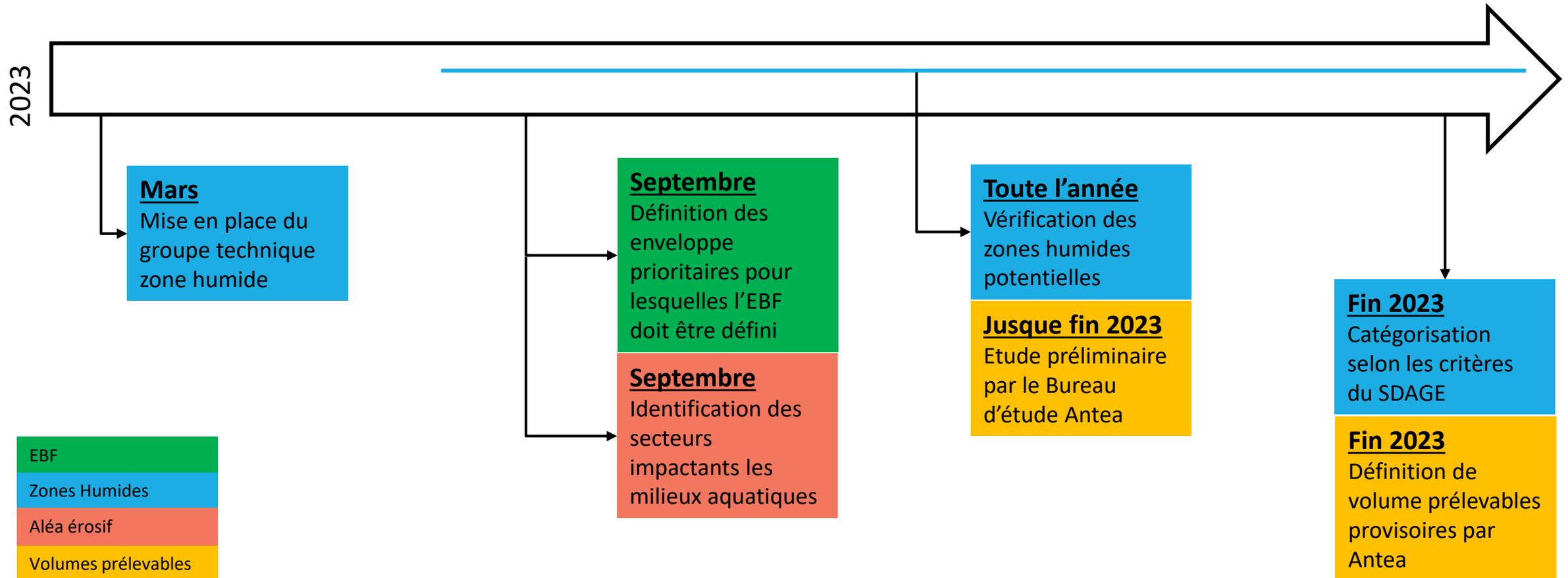
---

# Objectifs de la CLE Authie 2023 fixés par l'Agence de l'Eau

Réunion du 17 janvier 2023

Eléments à prioriser	Ce qui est prévu
Définition de l'EBF	Réalisation en régie avec appui stagiaire
Identification et catégorisation des zones humides	Groupe de travail Partenariat avec le CEN Catégorisation en régie avec appui stagiaire (SIG)
Identification des secteurs où l'érosion des sols agricoles et le ruissellement impactent les milieux aquatiques	Stagiaire
Gestion de la ressource en eau : définition des volumes prélevables	Bureau d'étude ANTEA (2023) AMO Hydrogéologue (avec Canche en 2024)

# PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS



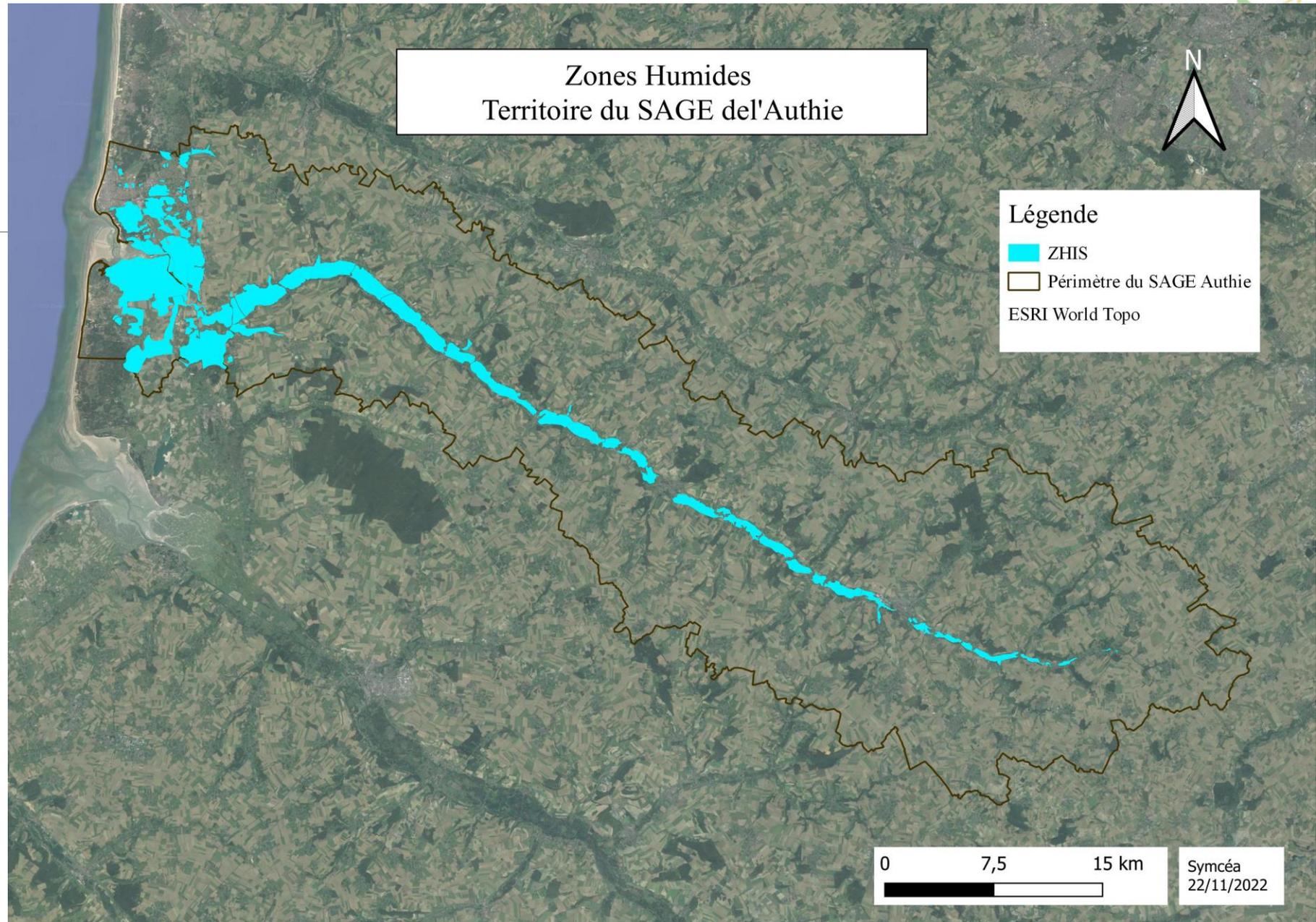
# Zones Humides : Finalisation de l'inventaire et catégorisation

---

# Zones humides

Actuellement (inventaire de 2014) :

9349 ha

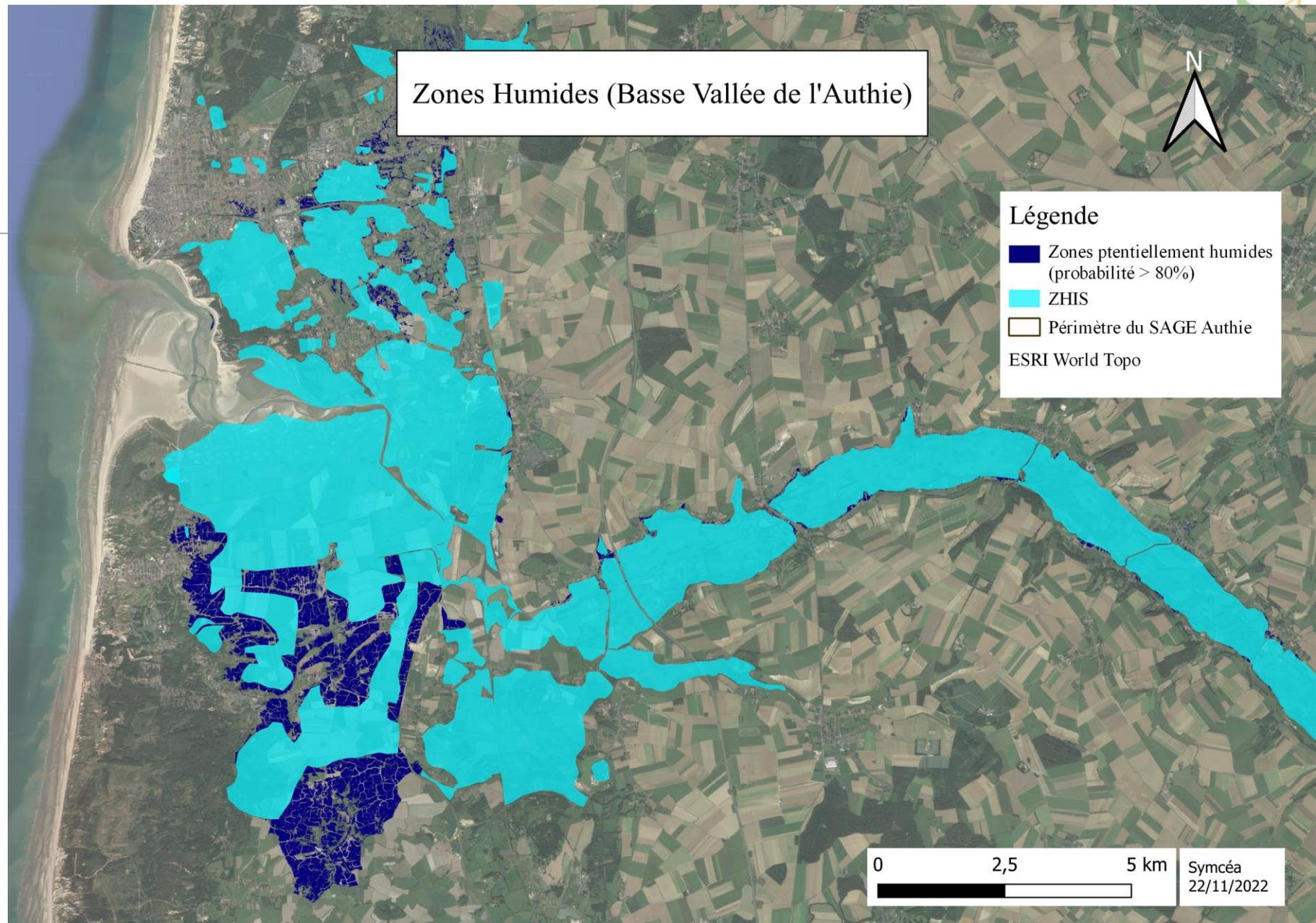


# Zones humides

Zones potentiellement humides (probabilité > 80%)

Etude MNHN

1025 ha



# Zones humides

---

Consultation auprès du CEN (convention de partenariat avec le Symcésa):

→ Plan de charge complet pour pouvoir intégrer la vérification pour fin 2023

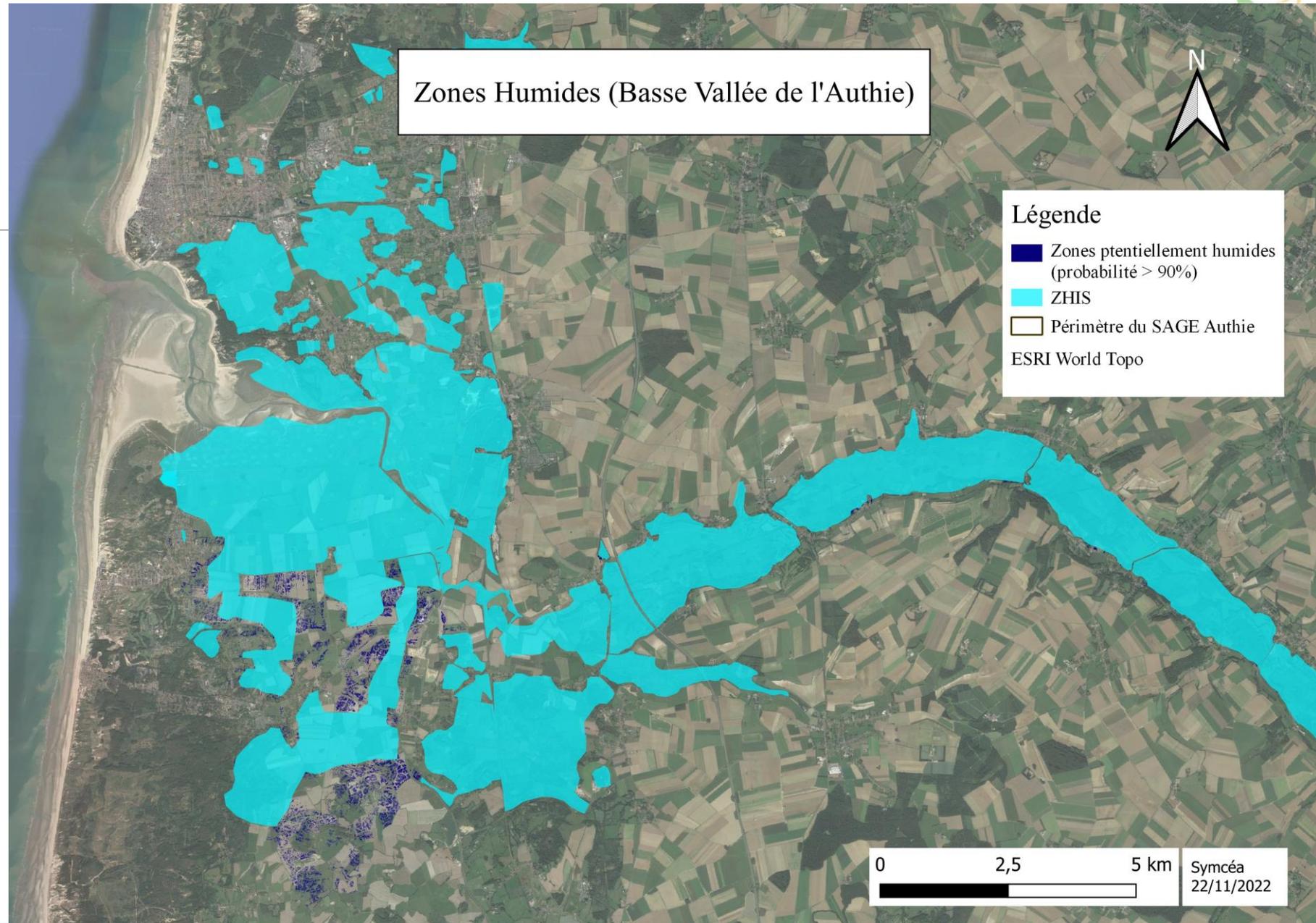
→ Qu'en est-il des surfaces ayant une probabilité supérieure à 90 et à 95% ?

→ Quelle stratégie pour intégrer ou non des nouvelles surfaces hors vérification d'experts ?

# Zones humides

Zones potentiellement humides (probabilité > 90%)

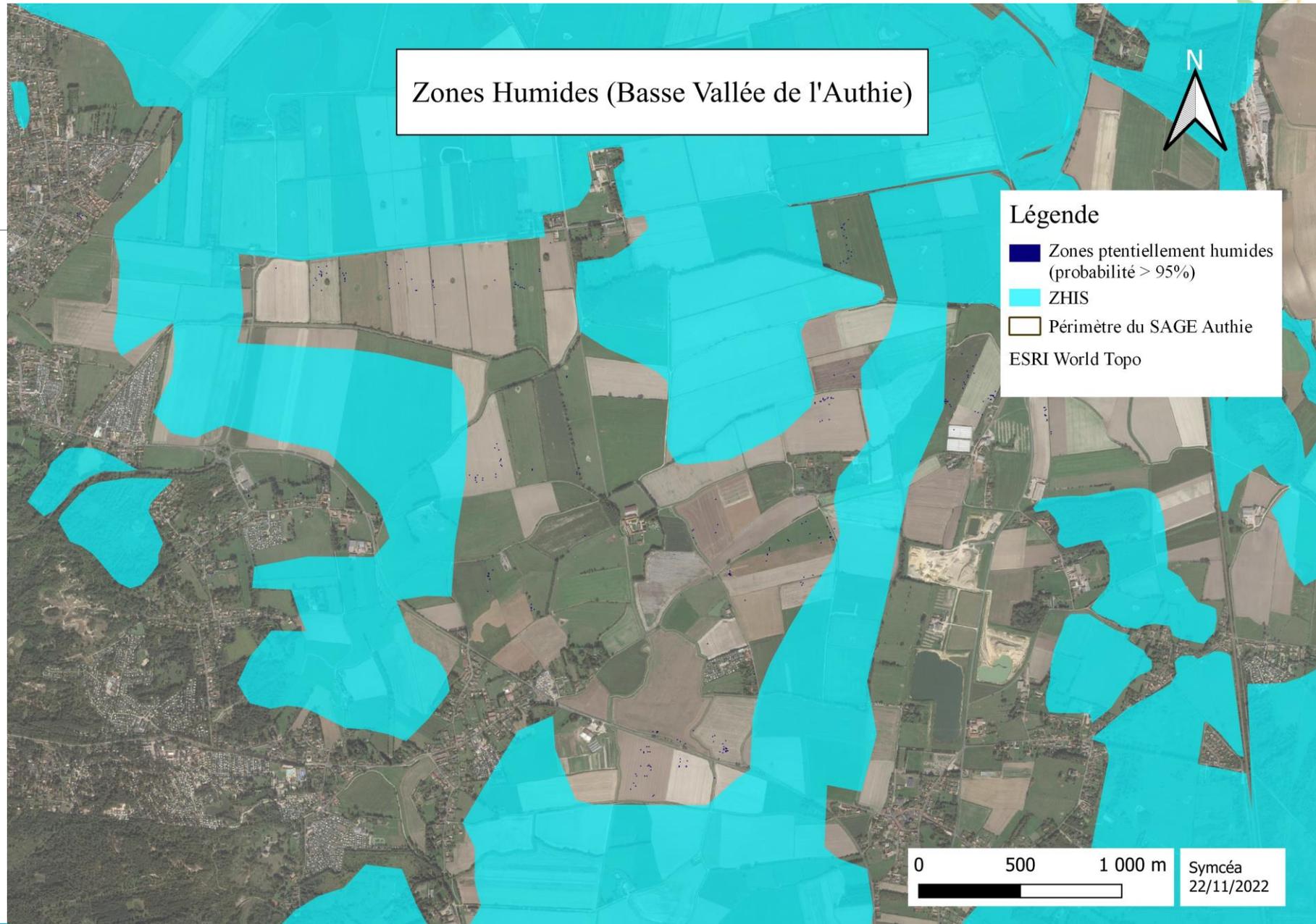
157 ha



# Zones humides

Zones potentiellement humides (probabilité > 95%)

1 ha



# Zones humides

---

Proposition :

- Mettre les nouvelles données en porter à connaissance et faire la vérification au fil du temps pour leur intégration.
- Les dispositions et règles du SAGE ne concerneront que les zones humides de l'inventaire validé en 2014
- Catégorisation uniquement sur les Zones Humides Identifiées dans le SAGE

# Observatoire des prairies

---

# Observatoire des prairies

---

Suite à un échange avec les collègues du Symcéa : intéressant de mettre en place observatoire des prairies sur le territoire.

Identification de prairies stratégiques : en lien avec l'identification des axes de ruissellement impactant les milieux aquatiques

## **Objectif :**

- Être consulté pour les retournement de prairies
- Prendre en compte les enjeux du territoire (protection de la ressource, érosion / ruissellement, etc...)
- Suite à la consultation : avis favorable, favorable sous réserve ou défavorable.

Nécessité de discussion avec la DDTM et chambre d'agri pour être consulté

# Observatoire des prairies

---

En lien avec le projet de disposition 28 : Réaliser un inventaire des éléments stratégiques du paysage et les intégrer dans les documents d'urbanisme

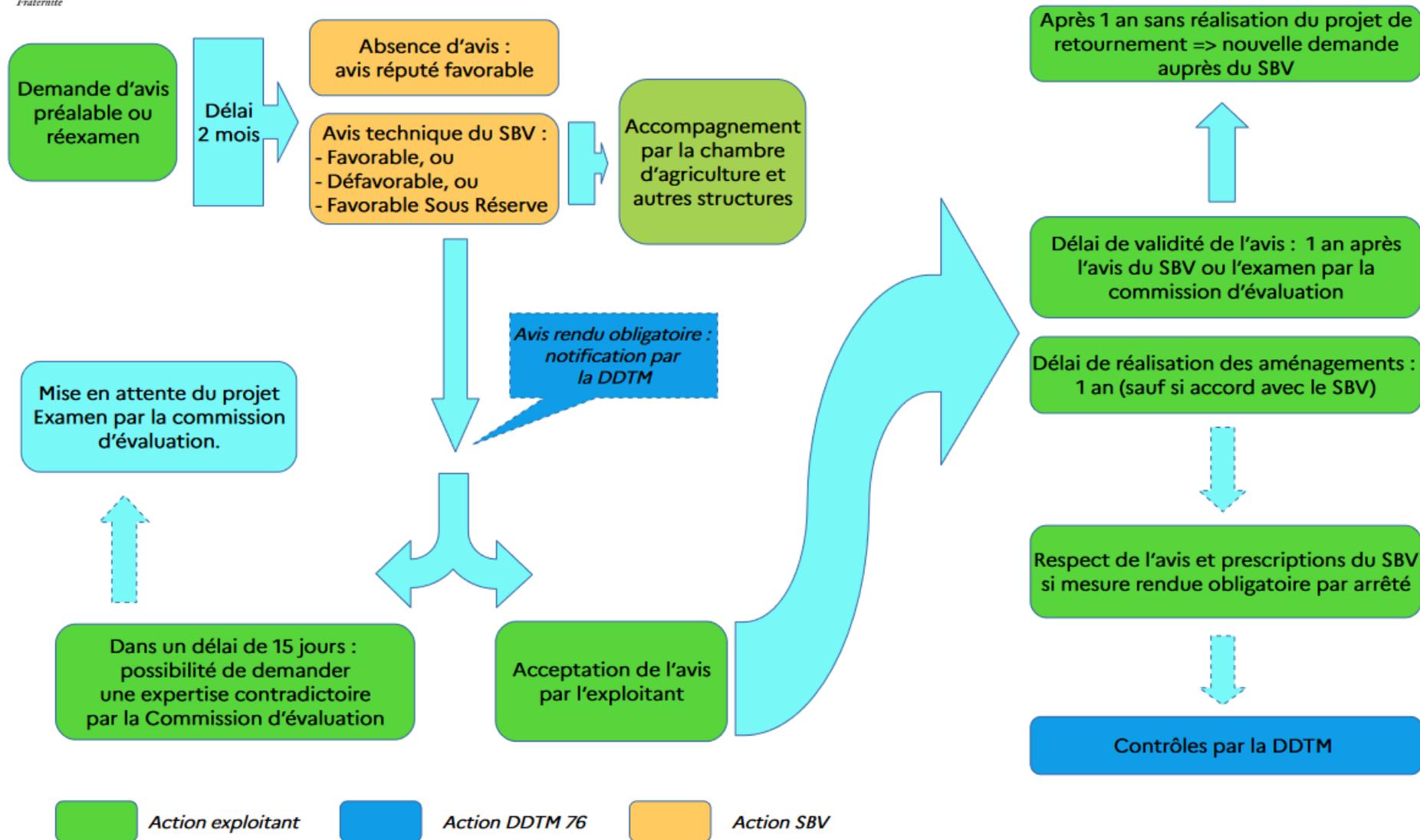
Les EPCI réalisent un inventaire des éléments stratégiques du paysage, favorisant l'infiltration et/ou l'épuration des eaux, sur les secteurs où l'érosion des sols a un impact sur les milieux aquatiques identifiés par la CLE comme notamment :

- Prairies
- Zones humides
- Autres éléments (haies, talus, fossés, bandes enherbées, etc...)
- Hydraulique douce (fascine, etc...)
- Replantation d'éléments végétaux (haies, jachères, etc...)

Afin de les préserver, ces éléments stratégiques sont intégrés dans les documents d'urbanisme. En complément, Les EPCI n'aggravent pas le phénomène de ruissellement en évitant tout aménagement sur les axes identifiés

# PROTOCOLE PRAIRIES

Mise en œuvre de l'arrêté du 31 décembre 2014 relatif à l'avis technique des Syndicats de Bassins Versants (SBV) préalablement à un retournement de prairies



# Echange sur la continuité écologique

---

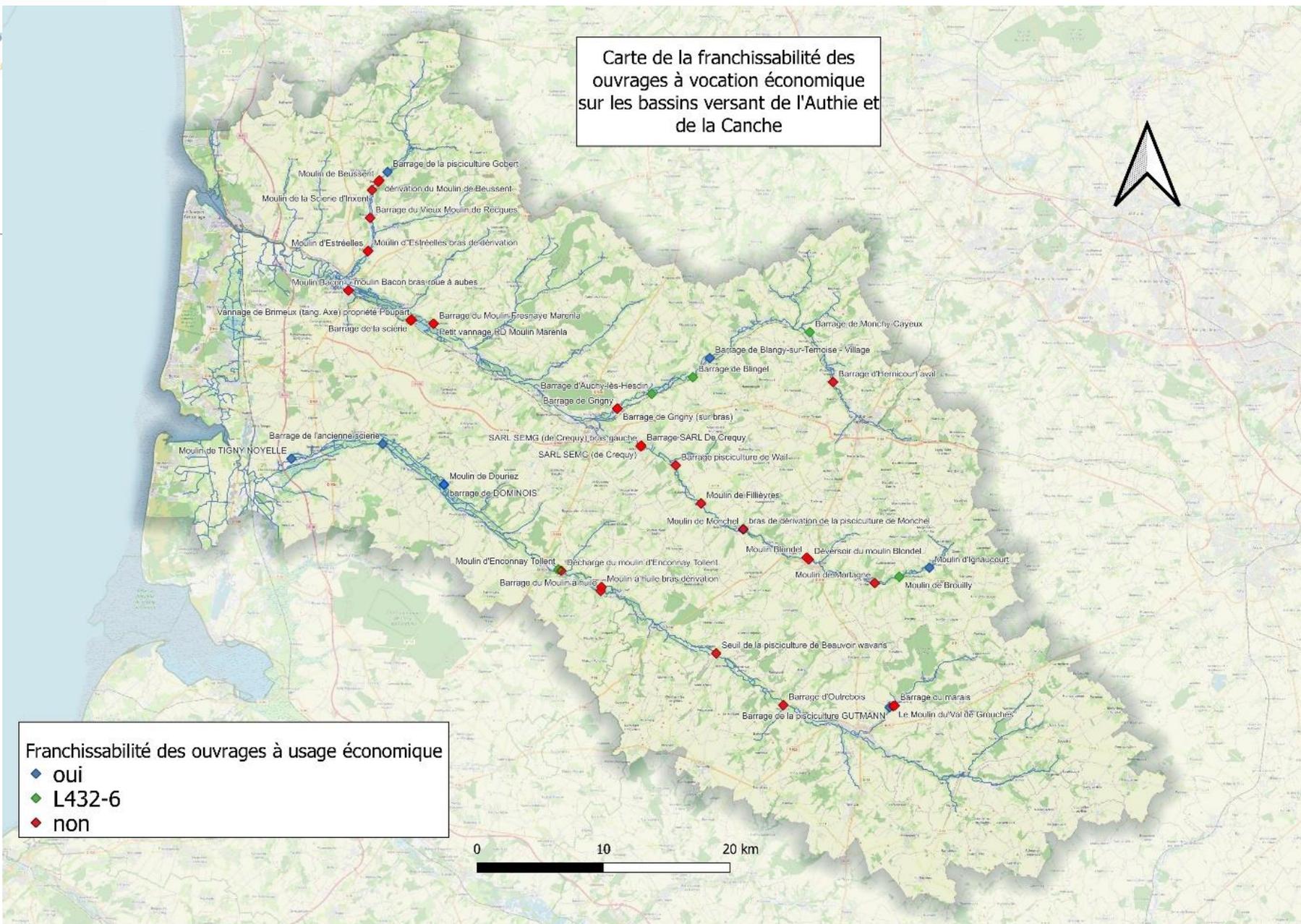
# Echange sur la continuité écologique

---

Thématiques abordées :

- Introduction par M. Tétard
  - Initiative de la rencontre
  - Rôle de la CLE
  - Point sur les ouvrages présents sur les cours d'eau
  - Rappel de ce qui est présent à ce sujet dans le SAGE de la Canche
  - Rappel réglementation et positionnement CLE / Symcéa
- Tour de table

Carte de la franchissabilité des ouvrages à vocation économique sur les bassins versant de l'Authie et de la Canche



# Echange sur la continuité écologique

---

Franchissable :

- Oui : L 214-17
- L 432-6 (En vigueur jusque 2014)
- Non (ouvrages non conformes)

# Demande d'intégration à la CLE

---

# Demande d'adhésion

---

Association des irrigants de la Côte d'Opale

Lien avec les volumes prélevables

Demande pour 1 représentant dans la CLE → collège des usagers.

Actuellement :

- Collège des collectivités : 28 membres
- Collège des usagers : 17 membres
- Collège de l'état : 11 membres

Suite à l'intégration d'un représentant :

- Collège des collectivités : 49,1%
- Collège des usagers : 31,6%
- Collège de l'état : 19,3%

# A venir

- Prochain bureau de la CLE
- CT milieux aquatiques pour l'intégration des zones humides
- CT Erosion, ruissellement et inondations pour l'observatoire des prairies et retour sur le travail du comité de rédaction